



Le Rosenberg

Immobilier

Gestion Locations

BARÈME DES HONORAIRES

LOCATIONS

- Pour locataires : Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du bail : 1/2 mois (50%) de loyer TTC (sans les charges) selon la loi du 6 Juillet 1989 modifiée, avec un maximum de 8€/m².
- Pour propriétaires : Honoraires de négociation, de constitution de dossier et de rédaction du bail : 1/2 mois (50%) de loyer TTC (sans les charges) selon la loi du 6 Juillet 1989 modifiée, avec un maximum de 8€/m².
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : maximum . 3€ du m²
Avec un maximum de 90€ TTC pour un Studio / F1
Avec un maximum de 120€ TTC pour un F2
Avec un maximum de 150€ TTC pour un F3
Avec un maximum de 200€ TTC pour un F4
Avec un maximum de 250€ TTC pour un F5
Avec un maximum de 300€ TTC pour une maison jusqu'à 100m²
Avec un maximum de 500€ TTC pour une maison de plus de 100m²

avec un supplément de 50 € TTC pour tout état des lieux effectué après 17 heures.
- Autres baux:
1 loyer HT à la charge du locataire

Honoraires Gestion :

6% hors taxes sur les loyers encaissés.

Selon taux de TVA en vigueur.

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués sauf convention contraire entre les parties.

Applicable à partir du 1 avril 2017.

Carte professionnelle : G437
